

30 octobre 2020

(20-6948)

Page: 1/3

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

**PROCESSUS RELATIF AU GROUPE DE TRAVAIL DU COMITÉ SPS DE L'OMC
SUR LES PROCÉDURES D'HOMOLOGATION**

COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR LE CANADA

Révision

La communication ci-après, reçue le 7 octobre 2020, est distribuée à la demande de la délégation du Canada.

En tant que responsable, le Canada présente le document suivant, qui expose des renseignements détaillés et le processus relatifs au Groupe de travail du Comité SPS sur les procédures d'homologation.

1 NOM DU GROUPE DE TRAVAIL

1.1. Groupe de travail du Comité SPS sur les procédures d'homologation.

2 LANGUE

2.1. Le processus et la liaison avec les participants au Groupe de travail seront effectués en anglais. Le Secrétariat pourra apporter une aide à la traduction des observations et des propositions, si demande lui en est faite.

3 FORME

3.1. Le Groupe de travail fonctionnera essentiellement par voie électronique. Entre les sessions, le Groupe de travail pourra se réunir à distance, selon que de besoin. Il se réunira également en marge des réunions du Comité SPS, en présentiel, à distance, ou au moyen d'une approche hybride, selon que le Comité SPS se réunira lui-même en présentiel, à distance, ou au moyen d'une approche hybride.

4 PARTICIPATION ET RESPONSABILITÉ

4.1. Le Groupe de travail est ouvert à la participation de tous les Membres de l'OMC et observateurs, et ceux qui souhaitent participer ont communiqué leur adresse électronique de contact au Secrétariat.

4.2. Le Canada et le Paraguay agiront en qualité de responsables neutres.

5 DESCRIPTION DES TRAVAUX

5.1. Le Groupe de travail examinera les sujets suivants:

- 1) Les principales difficultés associées aux procédures d'homologation qui ont une incidence sur le commerce international et les difficultés que le Comité devrait s'efforcer de résoudre.

- 2) Les principes relatifs aux procédures d'approbation qui facilitent le commerce international tout en respectant le niveau de protection sanitaire ou phytosanitaire du Membre importateur qu'il juge approprié et le rôle du Comité dans la mise en évidence de ces principes.
- 3) Les outils disponibles et les pratiques exemplaires pour améliorer la mise en œuvre des obligations résultant de l'Accord SPS en ce qui concerne les procédures d'homologation.
- 4) Les autres questions soulevées par les participants au Groupe de travail au cours de ses réunions.

5.2. À la suite de l'examen des sujets 1 à 4, le Groupe de travail examinera le sujet suivant:

- 5) Les travaux que le Comité pourrait mener à l'avenir sur les procédures d'homologation.

6 DURÉE DU MANDAT DU GROUPE DE TRAVAIL

6.1. le Groupe de travail achèvera ses travaux lors de la réunion du Comité SPS de novembre 2021 qui se tiendra après trois séries de discussions (menées dans le cadre de trois réunions du Comité SPS), à moins que le Groupe de travail et le Comité ne soient convenus de prolonger les délais impartis au Groupe de travail.

7 PRÉSENTATION DE RAPPORTS AU COMITÉ

7.1. Les responsables du Groupe de travail rendront compte de ses travaux lors des réunions formelles et/ou informelles du Comité SPS afin de tenir celui-ci informé de ses discussions.

7.2. À l'issue de ses discussions, le Groupe de travail présentera un rapport écrit au Comité SPS de novembre 2021.

8 CALENDRIER ET ÉTAPES SUIVANTES¹

8.1. Les échéances proposées pour le processus envisagé sont les suivantes Si les délais impartis au Groupe de travail sont prolongés, on publiera un calendrier révisé et les étapes suivantes.

8.1 Première série (période située entre la fin de la réunion du Comité SPS de novembre 2020 et la réunion du Comité SPS de mars 2021)²:

- 1) Les participants au Groupe de travail soumettront des propositions écrites concernant les sujets 1 à 4 aux responsables par l'intermédiaire du Secrétariat, au plus tard le 14 décembre 2020.
- 2) Les responsables élaboreront un document écrit regroupant les contributions reçues qui sera distribué à tous les participants au Groupe de travail au plus tard le 4 janvier 2021.
- 3) Les participants au Groupe de travail soumettront des observations écrites sur les documents aux responsables, par l'intermédiaire du Secrétariat, au plus tard le 1^{er} février 2021.
- 4) Les responsables prépareront un document révisé sur la base des contributions et des observations reçues, qui sera distribué à tous les participants au Groupe de travail au plus tard le 22 février 2021.
- 5) Une réunion du Groupe de travail se tiendra en marge de la réunion du Comité SPS de mars 2021, au cours de laquelle les participants au Groupe discuteront du document révisé.
- 6) Les responsables feront rapport sur les travaux du Groupe de travail lors de la réunion informelle du Comité SPS de mars 2021 afin de donner aux Membres la possibilité d'examiner les travaux du Groupe.
- 7) Les responsables feront rapport sur les travaux du Groupe de travail et sur les discussions menées au cours de la réunion informelle du Comité SPS et à la réunion formelle du Comité SPS de mars 2021, selon qu'il conviendra.

¹ Il est à noter que le calendrier et les étapes suivantes pourront être révisés par le Groupe de travail, selon qu'il conviendra.

² Le Groupe de travail pourra se réunir à distance entre les sessions, selon que de besoin.

8.2 Deuxième série (période située entre la fin de la réunion du Comité SPS de mars 2021 et la réunion du Comité SPS de juillet 2021)²:

- 1) Si nécessaire, les responsables distribueront une série d'échéances révisées pour la deuxième et troisième séries du Groupe de travail après la réunion du Comité SPS de mars 2021.
- 2) Les responsables intégreront les renseignements reçus lors de la réunion du Groupe de travail ayant eu lieu en marge de la réunion du Comité SPS et lors des réunions informelle et formelle du Comité SPS de mars 2021. Selon qu'il conviendra, les responsables identifieront les thèmes et notions clés; élaboreront des questions à soumettre à l'examen du Groupe de travail et recenseront les lacunes en matière de renseignements. Ils prépareront un document révisé, qui sera distribué à tous les participants au Groupe de travail au plus tard le 19 avril 2021.
- 3) Les participants au Groupe de travail soumettront des propositions et des observations écrites sur les documents révisés aux responsables, par l'intermédiaire du Secrétariat, au plus tard le 24 mai 2021.
- 4) Les responsables prépareront un document révisé sur la base des contributions et des observations reçues, qui sera distribué à tous les participants au Groupe de travail au plus tard le 14 juin 2021.
- 5) Une réunion du Groupe de travail se tiendra en marge de la réunion du Comité SPS de juillet 2021, au cours de laquelle les participants au Groupe de travail discuteront du document révisé.
- 6) Les responsables feront rapport sur les travaux du Groupe de travail lors de la réunion informelle du Comité SPS de juillet 2021 afin de donner aux Membres la possibilité d'examiner les travaux du Groupe.
- 7) Les responsables feront rapport sur les travaux du Groupe de travail et sur les discussions menées au cours de la réunion informelle du Comité SPS et à la réunion formelle du Comité SPS de juillet 2021, selon qu'il conviendra.

8.3 Troisième série (période située entre la fin de la réunion du Comité SPS de juillet 2021 et la réunion du Comité SPS de novembre 2021)²:

- 1) Si nécessaire, les responsables distribueront une série d'échéances révisées pour la troisième série du Groupe de travail après la réunion du Comité SPS de juillet 2021.
 - 2) Les responsables intégreront les renseignements reçus lors de la réunion du Groupe de travail ayant eu lieu en marge de la réunion du Comité SPS et lors des réunions informelle et formelle du Comité SPS de juillet 2021. Selon qu'il conviendra, les responsables identifieront les thèmes et notions clés et les travaux que le Comité pourrait mener à l'avenir sur les procédures d'homologation; élaboreront des questions à soumettre à l'examen du Groupe de travail et recenseront les lacunes en matière de renseignements. Ils prépareront un document révisé, qui sera distribué à tous les participants au Groupe de travail au plus tard le 9 août 2021.
 - 3) Les participants au Groupe de travail soumettront des propositions et des observations écrites sur les documents révisés aux responsables, par l'intermédiaire du Secrétariat, au plus tard le 6 septembre 2021.
 - 4) Les responsables prépareront un document révisé sur la base des contributions et des observations reçues, résumant les travaux du Groupe de travail, qui sera distribué à tous les participants au Groupe de travail au plus tard le 4 octobre 2021.
 - 5) Une réunion du Groupe de travail se tiendra en marge de la réunion du Comité SPS de novembre 2021, au cours de laquelle les participants au Groupe de travail discuteront du document révisé et du statut du Groupe.
 - 6) Les responsables feront rapport sur les travaux du Groupe de travail lors de la réunion informelle du Comité SPS de novembre 2021. Les Membres examineront les travaux du Groupe, ainsi que la question de savoir s'il doit être mis un terme au mandat du Groupe, ou s'il doit être prorogé.
 - 7) Les responsables feront rapport sur les travaux du Groupe de travail et sur les discussions menées au cours de la réunion informelle du Comité SPS et à la réunion formelle du Comité SPS de novembre 2021, selon qu'il conviendra. Le Comité décidera s'il doit être mis un terme au mandat du Groupe de travail, ou s'il doit être prorogé.
-